



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/618
8 décembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

Cinquantième session
Point 96 de l'ordre du jour

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport de la Deuxième Commission (Partie I)*

Rapporteur : M. Basheer F. ZOUBI (Jordanie)

1. À sa 3e séance plénière, le 22 septembre 1995, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquantième session la question intitulée :

"Environnement et développement durable :

- a) Application des décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;
- b) Sécheresse et désertification;
- c) Utilisation durable et conservation des ressources biologiques marines en haute mer;
- d) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures;
- e) Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement des petits États insulaires en développement;
- f) Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles."

2. À la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquantième session l'alinéa c) du point 96 de l'ordre du jour, intitulé "Utilisation durable et conservation des

* Le rapport de la Commission sur ce point de l'ordre du jour sera publié en plusieurs parties, sous la cote A/50/618 et additifs.

ressources biologiques marines en haute mer", et de l'examiner directement en séance plénière.

3. La Deuxième Commission a tenu un débat général sur la question à ses 18e à 23e, 34e, 35e et 39e séances, les 30 et 31 octobre et les 1er à 3, 15, 16 et 27 novembre 1995. Le débat général sur les alinéas a) et b) s'est déroulé de la 18e à la 23e séances, les 30 et 31 octobre et les 1er à 3 novembre. Le débat général sur les alinéas d) et e) s'est déroulé aux 34e et 35e séances, les 15 et 16 novembre, et celui sur l'alinéa f) à la 39e séance, le 27 novembre. Ces débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/50/SR.18 à 23, 34, 35 et 39). L'attention est appelée sur le débat général qu'a tenu la Commission à ses 3e à 8e séances, les 3 et 4 et du 9 au 11 octobre (voir A/C.2/50/SR.3 à 8).

4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (A/50/25)¹;

b) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (A/50/171);

c) Rapport du Secrétaire général sur les produits nocifs pour la santé et l'environnement (A/50/182-E/1995/66 et Corr.1);

d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les activités du Programme en matière de surveillance de l'environnement (A/50/371);

e) Note du Secrétaire général sur les conventions et protocoles internationaux dans le domaine de l'environnement (A/C.2/50/2);

f) Lettre datée du 19 juin 1995, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les documents finaux de la Réunion au sommet du Groupe des sept pays les plus industrialisés (Groupe des Sept), tenue à Halifax (Canada) du 15 au 17 juin 1995 (A/50/254-S/1995/501);

g) Lettre datée du 8 septembre 1995, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la Déclaration finale de la neuvième Réunion des chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio, tenue à Quito les 4 et 5 septembre 1995 (A/50/425-S/1995/787);

h) Lettre datée du 18 septembre 1995, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le

¹ À paraître en tant que Supplément No 25 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session.

communiqué officiel du vingt-sixième Forum du Pacifique Sud, tenu à Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée) du 3 au 15 septembre 1995 (A/50/475);

i) Lettre datée du 2 octobre 1995, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la Déclaration ministérielle adoptée à la dix-neuvième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 29 septembre 1995 (A/50/518);

j) Lettre datée du 18 août 1995, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la Déclaration d'intention de coopération pour le développement durable et l'application commune de projets ayant pour objet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, signée le 9 juin 1995 à San José par les Gouvernements des États-Unis d'Amérique, du Belize, du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama (A/50/366);

k) Lettre datée du 30 août 1995, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un communiqué de presse publié à l'issue de la deuxième réunion des ministres des affaires étrangères des pays de la région sahélo-saharienne, tenue à Alger les 23 et 24 août 1995 (A/50/400);

l) Note verbale datée du 5 septembre 1995, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les documents issus du Sommet inaugural de l'Association des États des Caraïbes tenu à Port of Spain les 17 et 18 août 1995 (A/50/407);

m) Lettre datée du 31 octobre 1995, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/C.2/50/6);

a) Application des décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

a) Les parties pertinentes du rapport du Conseil économique et social, chapitre VI, section A (A/50/3)²;

b) Rapport du Secrétaire général sur la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (A/50/515);

c) Rapport du Secrétaire général contenant des propositions relatives au déroulement, à la portée et à l'organisation de la session extraordinaire de 1997 de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble d'Action 21 (A/50/453);

² À paraître en tant que Supplément No 3 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session (A/50/3/Rev.1).

d) Rapport du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (A/50/218);

e) Note du Secrétaire général relative à l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (A/50/74 et Add.1);

b) Sécheresse et désertification

a) Rapport du Secrétaire général (A/50/347);

b) Rapport du Secrétaire général sur la célébration d'une Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse (A/50/516);

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur l'application d'ensemble du Plan d'action pour lutter contre la désertification, y compris son application dans la région soudano-sahélienne (A/50/227-E/1995/99);

d) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures

a) Rapport du Secrétaire général sur la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (A/50/716 et Add.1);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport final du Président du Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques (A/50/536);

e) Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement des petits États insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies en vue d'appliquer le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/50/422 et Add.1);

f) Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles

a) Rapport du Secrétaire général (A/50/201-E/1995/74);

b) Rapport du Secrétaire général concernant les activités de base du secrétariat de la Décennie (A/50/521);

c) Rapport du Secrétaire général sur les capacités d'alerte rapide du système des Nations Unies en cas de catastrophe naturelle (A/50/526).

5. À la 18e séance, le 30 octobre, des déclarations liminaires sur l'ensemble de la question et sur les alinéas a) et b) ont été faites par le Directeur de la Division du développement durable du Département de la coordination des politiques et du développement durable, le Secrétaire exécutif du Comité

intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, le Directeur exécutif adjoint du Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Directeur du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (voir A/C.2/50/SR.18).

6. À la 20e séance, le 31 octobre, une déclaration liminaire a été faite par le Président du Comité intergouvernemental de négociation (voir A/C.2/50/SR.20).

7. À la 34e séance, le 15 novembre, des déclarations liminaires sur les alinéas d) et e) ont été faites par le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable et par le Secrétaire exécutif du secrétariat intérimaire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (voir A/C.2/50/SR.34).

8. À la 39e séance, le 27 novembre, une déclaration liminaire sur l'alinéa f) a été faite par le Directeur du secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (voir A/C.2/50/SR.39).
